

**Société ontarienne de gestion des fonds des
investisseurs immigrants**

États financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2022

Société ontarienne de gestion des fonds des investisseurs immigrants

État de la situation financière pour l'exercice terminé le 31 mars 2022

	2022 (000 \$)	2021 (000 \$)
ACTIFS FINANCIERS		
Encaisse	795	650
Placements (Note 3)	38 654	40 512
Comptes débiteurs	-	-
	39,449	41 162
 PASSIF ET EXCÉDENT ACCUMULÉ		
Comptes créditeurs		1
Allocations provinciales remboursables (Note 4)	161	1 977
	161	1 978
 Actifs financiers nets	 39 288	 39 184
 Actifs non financiers		
Frais de commissions reportés (Note 5)	1	2
Excédent accumulé	39 289	39 186

Consulter les notes afférentes aux états financiers.

Approuvé au nom du conseil :

Patricia Perez, présidente

Membre

Société ontarienne de gestion des fonds des investisseurs immigrants

État des résultats d'exploitation pour l'exercice terminé le 31 mars 2022

	Budget (000 \$)	2022 Réels (000 \$)	2021 Réels (000 \$)
Revenus			
Intérêts créditeurs	<u>92</u>	<u>97</u>	<u>186</u>
Autres recettes	-	10	-
Total	<u>92</u>	<u>107</u>	<u>186</u>
 Charges (Note 6)			
Amortissement des frais de commissions reportés (Note 5)	1	3	29
Frais de gestion des placements (Note 3)	<u>4</u>	<u>4</u>	<u>13</u>
	<u>5</u>	<u>103</u>	<u>42</u>
 Excédent des revenus sur les charges	87	144	144
 Excédent accumulé au début de l'exercice	<u>39 186</u>	<u>39 186</u>	<u>39 042</u>
 Excédent accumulé à la fin de l'exercice	<u>39 273</u>	<u>39 289</u>	<u>39 186</u>

Consulter les notes afférentes aux états financiers.

Société ontarienne de gestion des fonds des investisseurs immigrants

État de l'évolution de l'actif financier net pour l'exercice terminé le 31 mars 2022

	Budget (000 \$)	2022 Réels (000 \$)	2021 Réels (000 \$)
Excédent des revenus sur les charges	87	103	144
Amortissements des frais de commissions reportés	1	1	29
Augmentation des actifs financiers nets	88	104	173
Actifs financiers nets au début de l'exercice	39 184	39 184	39 011
Actifs financiers nets à la fin de l'exercice	39 272	39 289	39 184

Consulter les notes afférentes aux états financiers.

Société ontarienne de gestion des fonds des investisseurs immigrants

État des flux de trésorerie pour l'exercice terminé le 31 mars 2022

	2022 (000 \$)	2021 (000 \$)
Encaisse générée par les activités d'exploitation		
Intérêts reçus	48	219
Autres recettes	10	-
Frais de gestion des placements payés	(4)	(17)
	<u>54</u>	<u>202</u>
Encaisse générée par les activités de placement et de financement (ou utilisée dans le cadre de ces activités)		
Allocations provinciales remboursées	<u>(1 816)</u>	<u>(7 305)</u>
	<u>(1 816)</u>	<u>(7 305)</u>
Placements arrivés à échéance	155 615	160 982
Placements achetés	(153 708)	(153 537)
	<u>1 907</u>	<u>7 445</u>
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie	145	342
Encaisse au début de l'exercice	<u>650</u>	<u>308</u>
Encaisse à la fin de l'exercice	<u>795</u>	<u>650</u>

Consulter les notes afférentes aux états financiers.

Société ontarienne de gestion des fonds des investisseurs immigrants

Notes afférentes aux états financiers 31 mars 2022

1. Nature et avenir de la Société

La Société ontarienne de gestion des fonds des investisseurs immigrants (SOGFII) a été créée le 30 avril 1999 à titre de société sans capital-actions en vertu du Règlement de l'Ontario 279/99 pris en application de la *Loi sur les sociétés de développement*.

La société a été établie afin de participer au Programme d'immigration des investisseurs (PII) du gouvernement fédéral. Dans le cadre du PII, chaque province participante a créé un organisme chargé de recevoir et d'investir les sommes des investisseurs immigrants pour créer ou préserver des emplois au Canada et favoriser le développement d'une économie forte et viable. En retour, chaque province participante garantit aux investisseurs immigrants que leur placement leur sera remboursé sans intérêt au terme de cinq ans.

Le budget fédéral de 2014 annonçait la fin du PII et l'engagement de traiter les demandes reçues avant le 11 février 2014. En juillet 2017, l'Ontario a reçu l'autorisation de suspendre la réception de fonds du gouvernement fédéral. Par conséquent, la société poursuivra ses activités jusqu'à la fin de l'exercice 2022-2023 pour s'acquitter de ses obligations aux termes du PII.

2. Principales conventions comptables

(A) MÉTHODE DE COMPTABILITÉ

Les présents états financiers ont été rédigés par la direction conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

(B) COMPTABILISATION DES REVENUS

Les intérêts courus sont comptabilisés comme des gains, et les montants à recevoir sont inclus dans la valeur comptable des placements. Lorsqu'ils sont reçus, les revenus sont comptabilisés au coût. Les autres recettes comprennent un recouvrement des frais de commissions payés précédemment.

(C) INSTRUMENTS FINANCIERS

Un instrument financier est un actif ou un passif qui sera ultimement réglé en trésorerie. Les actifs financiers et les passifs financiers de la Société sont comptabilisés comme suit :

- L'encaisse, les débiteurs et les créditeurs sont comptabilisés au coût, ce qui correspond plus ou moins à leur juste valeur en raison de la nature à court terme de ces instruments.
- Les placements sont d'abord comptabilisés au coût, auquel s'ajoutent les intérêts courus à ce jour.
- Les allocations provinciales remboursables sont d'abord comptabilisées au montant réel reçu et ne sont pas révisées avant d'être acquittées, étant donné que la dette est sans intérêt. Elles n'ont pas été actualisées pour tenir compte de leur juste valeur.

La Société n'utilise pas d'instruments financiers dérivés.

Société ontarienne de gestion des fonds des investisseurs immigrants

Notes afférentes aux états financiers 31 mars 2022

2. Principales conventions comptables (suite)

(D) FRAIS DE COMMISSIONS REPORTÉS

Les commissions versées aux intermédiaires qui représentent de nouveaux investisseurs immigrants sont reportées et amorties selon la méthode de l'amortissement constant au cours de la période de l'allocation provinciale remboursable à partir de l'exercice où l'allocation est reçue. Si la demande de résidence permanente est retirée par l'investisseur immigrant ou refusée par le gouvernement fédéral, la société recouvre la commission au cours de l'année où cela se produit. Les charges reportées représentent le solde non amorti des commissions.

(E) INCERTITUDE RELATIVE À LA MESURE

La préparation des états financiers exige que la direction fasse des estimations et formule des hypothèses qui ont une incidence sur les montants déclarés de l'actif et du passif à la date des états financiers et sur les montants déclarés des produits et des charges au cours de la période visée. Le seul élément nécessitant l'utilisation d'une estimation est la période d'amortissement pour les frais de commissions reportées.

3. Placements

En règle générale, la société achetait des obligations à taux fixe pour faire concorder les dates d'échéance avec le calendrier de remboursement des allocations provinciales présenté à la Note 4. Pour l'exercice 2022, ces titres à revenu fixe affichaient un rendement moyen pondéré de 1,74 % (1,44 % en 2021).

L'excédent après remboursements est placé dans des bons du Trésor à court terme renouvelables après 90 jours et portant intérêt à un taux nominal. À échéance, les bons du Trésor sont également renouvelés à court terme pour des périodes de 90 jours, sauf si la société a besoin de ces fonds. Pour l'exercice 2022, ces bons du Trésor affichaient un rendement moyen pondéré de 0,17 % par année (0,37 % en 2021).

La totalité du portefeuille de placement est gérée par l'Office ontarien de financement (OOF), société apparentée, conformément aux conditions énoncées dans une entente conclue entre l'OOF, la société et la province. En contrepartie de ses services, l'OOF reçoit des honoraires de gestion des placements correspondant à 0,2 % de la moyenne de la valeur nominale des placements en cours durant l'année.

Le solde des placements, qui comprend les intérêts courus, est réparti comme suit :

	31 mars 2022	31 mars 2022	31 mars 2022	31 mars 2021
	Coût	Marché	Coût	Marché
	(000 \$)	(000 \$)	(000 \$)	(000 \$)
Obligations à revenu fixe	164	150	2 105	9 675
Bons du Trésor	38 490	38 490	38 407	38 315
	38 654	38 640	40 512	47 990

Société ontarienne de gestion des fonds des investisseurs immigrants

Notes afférentes aux états financiers 31 mars 2022

3. Placements (suite)

Les fonds de la société sont placés dans des titres à revenu fixe pour des périodes de cinq ans de façon à faire coïncider leur date d'échéance avec celle des allocations provinciales remboursables. Les placements restants arriveront tous à échéance au cours de la prochaine année.

De l'avis de la direction, la société n'est pas exposée à des risques de devises ou de crédit importants puisque tous ses placements sont effectués auprès d'apparentés qui sont financés par la province et qu'aucun de ces placements n'est libellé en devises étrangères. Les risques découlant des fluctuations des taux d'intérêt sur les placements sont minimes étant donné que les placements sont maintenus pour une période restante de moins d'un an.

4. Allocations provinciales remboursables

Conformément aux conditions énoncées dans des ententes conclues en juin 1999 et en juin 2011 entre le ministre fédéral de la Citoyenneté et de l'Immigration et la société, cette dernière a contracté des obligations à long terme à l'égard des fonds reçus dans le cadre du Programme d'immigration des investisseurs fédéral. L'entente prévoit que le ministre fédéral, à titre de mandataire de la société, reçoit des fonds des investisseurs immigrants et transfère à la société la part des fonds revenant à l'Ontario (allocation provinciale). La société rembourse toutes les allocations provinciales reçues sans intérêt à la fin de la période d'allocation, soit cinq ans à compter de la date de réception d'origine.

La province garantit le remboursement des allocations provinciales lorsqu'elles sont exigibles. Voici le calendrier de remboursement des allocations provinciales :

	(000 \$)
Exigible au cours de l'exercice 2022	1 816
Exigible au cours de l'exercice 2023	161
	1 977

La demande de résidence permanente d'un investisseur peut être retirée par l'investisseur ou refusée par le gouvernement fédéral. En raison de la fin du PII, la dernière demande a été traitée en juillet 2017.

5. Frais de commissions reportés

Les commissions reportées se composent comme suit :

	2022 (000 \$)	2021 (000 \$)
Solde au début de l'exercice	2	31
Amortissement	(1)	(29)
Solde à la fin de l'exercice	1	2

Société ontarienne de gestion des fonds des investisseurs immigrants

Notes afférentes aux états financiers 31 mars 2022

6. Services de soutien administratif

Le ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences et le ministère du Développement économique, de la Création d'emplois et du Commerce offrent gratuitement un soutien opérationnel, des services de gestion stratégique et d'autres soutiens administratifs, y compris des services d'aménagement des locaux, financiers, juridiques et de ressources humaines.